

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS84

présenté par

Mme Petel, Mme Lazaar, M. Mis, M. Zulesi, M. Pellois, Mme Hennion, Mme Louis, Mme Faure-Muntian, Mme Morlighem, Mme O'Petit, M. Fugit, Mme Héryn, M. Damien Adam, Mme Rossi, M. Jacques, Mme Brunet, Mme Mörch et M. Raphan

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« mentionnés au premier alinéa du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été proposé par l'association territoires zéro chômeur de longue durée.

Cet alinéa énonce les différents acteurs concourant financièrement à la mise en place de l'expérimentation. La rédaction actuelle semble trop restrictive en ce qu'elle ne fait référence qu'aux seuls acteurs mentionnés au II du présent article et exclut de facto d'autres financeurs potentiels tels que les Régions par exemple. Afin de permettre l'engagement le plus large possible dans la mise en place de l'expérimentation, il est proposé de supprimer la référence législative formulée.